

✉ *Ministère du Travail 14 avenue Duquesne
75350 Paris SP 07*

site internet : www.sud-travail-affaires-sociales.org

syndicat.sud-tas@travail.gouv.fr

<https://www.facebook.com/sudtravail>

Compte twitter : @sud_travail

01 44 79 31 65 / 69

**CAP DE PROMOTION INSPECTION DU TRAVAIL DU 22 JANVIER 2020 :
ALLO, Y'A QUELQU'UN AU MINISTERE ?**

Notre déclaration préalable :

Cette CAP est l'occasion de lancer un avis de recherche. En effet, nous n'avons plus aucune nouvelle de Pascal BERNARD, DRH, depuis de nombreuses semaines. Nous sommes très inquiets... Derrière la boutade, nous dénonçons le traitement avec lequel Monsieur BERNARD et les services de la DRH traitent les différents dossiers en cours et nos sollicitations. A savoir par un silence tout aussi méprisant qu'inquiétant : y a-t-il encore un pilote dans l'avion au sein du Ministère du travail ? Nous savons que la DRH connaît elle aussi d'importantes restructurations et une réduction d'effectifs. Nous pouvons comprendre un certain délai dans le traitement de certains dossiers. Néanmoins, l'absence de réponse sur un certain nombre de sujets ne fait qu'accroître le fossé existant avec l'administration centrale et le climat actuel de défiance avec le ministère. Nous demandons donc que des réponses nous soient apportées rapidement sur les sujets suivants.

Par exemple, nous vous alerté en novembre 2019 sur l'ouverture d'un mouvement infra-régional avec changement potentiel de résidence administrative en région AURA sans attendre l'entrée en vigueur des nouvelles règles de mobilité. Comme nous le craignons, certains DIRECCTE, dont Monsieur BENEVISE, déjà au top sur la course effrénée aux chiffres, n'hésitent pas à organiser des mobilités en dehors de toute règle statutaire. Nous vous demandions de stopper ce processus illégal. Aucune réponse ne nous a été apportée...

C'est également le silence assourdissant de Monsieur BERNARD sur plusieurs sollicitations de notre syndicat : le refus de délivrer des cartes professionnelles aux collègues des SRC au mépris de leurs prérogatives, les plaintes relatives à des agissements sexistes à l'INTEFP, la suppression du réseau de formation sur les violences sexistes et sexuelles, et plus récemment, le droit d'alerte exercé par nos

représentantes au CHSCT-M sur la situation de notre collègue Laura Pfeiffer, laquelle doit en plus de l'acharnement judiciaire, subir l'acharnement de l'administration à son encontre.

C'est encore la demande exprimée lors de la dernière CAP d'être tenus informés de la mise en place des futures « lignes directrices de gestion » qui doivent être mises en place au sein des ministères sociaux pour gérer les futures mutations depuis la suppression de l'avis des CAP en la matière. Malgré nos différentes demandes, ces fiches de procédure ne nous ont jamais été transmises. Alors que les nouvelles règles de mobilité sont susceptibles d'être d'ores et déjà mises en œuvre au sein des services, aucune information n'a été réalisée à ce jour, ni du CTM, ni des agents. Si nous comprenons que la grève liée à la réforme des retraites a retardé la consultation du CTM, prévue en décembre dernier, nous constatons néanmoins que des initiatives sont déjà prises alors que les agents ne savent toujours pas comment formuler une demande de mutation. Ainsi, des postes d'agent de contrôle et d'agent chargé de renseignement sont d'ores et déjà proposés sur la plateforme PEP (portail de la fonction publique). Pour postuler, il est désormais indispensable de déposer son CV ! Des offres d'emploi d'inspecteur du travail chargé du contrôle des entreprises apparaissent également sur le réseau LinkedIn, notamment pour un poste d'IT dans le Tarn (<https://fr.linkedin.com/jobs/inspecteur-du-travail-emplois?position=1&pageNum=0>).

Passons à l'ordre du jour de cette CAP consacrée à l'examen des promotions. C'est la dernière fois que la CAP est consultée sur les propositions des DIRECCTE en matière de promotion. En 2021, ce sera désormais à l'administration seule de statuer. Il n'est pas question ici de dire que le système actuel est satisfaisant, tant le système favorise les promotions à la tête du client au motif de la priorisation de la manière de servir, celle-ci étant à géométrie bien variable en fonction du chef de service. Néanmoins, la procédure légale de consultation de la CAP permettait aux organisations syndicales de dénoncer les méthodes arbitraires et opaques de certains DIRECCTE, et de vérifier le respect de certaines règles, dont notamment celle de la parité.

Pour ce dernier exercice, nous faisons les constats suivants.

En ce qui concerne le projet de liste d'aptitude inspecteur du travail 2020, nous constatons que les femmes sont toujours moins proposées que les hommes par les DIRECCTE. Alors que les femmes représentent 74 % des promouvables, elles ne sont que 20 sur 32 à être proposées, soit 62 %. Une différence de taille ! Certes, la liste proposée par la DRH corrige ces inégalités flagrantes mais nous constatons la persistance des pratiques et des réflexes discriminatoires au sein du ministère du travail. Nous constatons également qu'il est toujours préférable d'être au cabinet ou au service RH pour être proposé et promu ! 25 % des agent.es proposé.es appartiennent ainsi au pôle SG. Enfin, il reste 829 contrôleur.es qui remplissent les conditions pour être promu.es à ce jour alors que le dernier exercice du CRIT qui sera mis en place en 2020 ne propose que 93 postes. Nous dénonçons toujours l'absence de perspective professionnelle pour les CT laissés sur le carreau par la réforme « ministère fort » voulue par le ministère. Sur les 829, 342 ont 60 ans et plus. C'est pourquoi, nous réclamons encore et toujours le passage de tous les CT en IT, seule solution acceptable.

En ce qui concerne le projet de liste d'aptitude directeur-adjoint du travail 2020, nous constatons que le taux de promotion pour 2020 a été réduit, il n'est plus que de 9% et correspond à 88 inscriptions. La plupart des agent.es figurant sur le tableau 2019 mais n'ayant pu prendre leur grade

cette année n'ont pas été repropasés par les DIRECCTE. Si la situation a été corrigée en région Grand-Est après qu'elle ait été portée à votre connaissance, aucune modification n'a été apportée pour les autres régions. Plus grave, nous constatons que 84 IT sont classés à l'échelon terminal de leur grade depuis 3 ans et ne sont pas proposés. L'administration nous communique l'information mais ne prend aucune mesure pour mettre un terme à cette situation catastrophique en termes de gestion des carrières puisque 12% des promouvables (136 agents) ont 60 ans et plus ; 17 partent en retraite cette année. Nous dénonçons l'actuel chantage fait aux IT « si tu veux ta promo, deviens RUC » et demandons que ces agent.es soient promu.es prioritairement aux autres.

Réponses (ou non-réponses) de l'administration :

Cette CAP est présidée par M.BRUN.

Sur les « lignes directrices de gestion », lesquelles vont désormais encadrer les mutations au sein des services, Monsieur BRUN admet le retard pris par l'administration. Les projets n'ont pu être présentés aux CTM et ne sont pas approuvés à ce jour. Néanmoins, et compte-tenu de l'urgence, puisque les nouvelles mesures prennent effet au 1^{er} janvier 2020, la DRH a pris la décision de les envoyer dès maintenant aux services RH, « afin de ne pas bloquer les processus », tout en spécifiant qu'il ne s'agit que de « documents de travail ». Les services RH ne seront pas formés aux nouvelles règles mais « il y aura de la pédagogie ». Quant à la publication de postes d'agents de contrôle sur la plateforme « LinkedIn », Monsieur BRUN indique l'ignorer. Il assure que la seule publication légale est celle de la Plateforme de la Fonction Publique (PEP). Cela n'empêche pas de publier les postes sur d'autres réseaux à partir du moment où la publication sur la PEP est respectée. Mais la DGT nous rassure : « il n'est pas possible d'envisager à ce stade des contractuels sur des postes d'agent de contrôle »....

Commentaires SUD

Le « dialogue social » 2020 commence bien ! M.BRUN nous indique donc très tranquillement qu'il n'en a rien à carrer de l'avis du CTM, lequel n'est qu'une simple formalité pour l'administration...

Quant à la mise en œuvre du processus de mobilité dans les services, malgré la volonté affichée de garantir les règles statutaires et de prévenir les discriminations, l'absence de formation des futurs « recruteurs » nous fait augurer le pire ! Quand on voit dans les services actuellement l'ensemble des passe-droit, décisions opaques et arbitraires, discriminations à gogo (activité syndicale, femme, état de santé), nous pouvons être sérieusement inquiets sur la façon dont les choix des candidats seront réalisés.

Nous invitons donc les agent.es qui n'auront pas obtenu de mobilité pour un motif illégal de saisir nos représentant.es.

Monsieur BRUN indique qu'une réorganisation de la DRH a été menée pour « tirer les conséquences de la loi fonction publique » et de l'évolution du rôle des CAP, lesquelles seront désormais cantonnées à l'examen des recours individuels et aux sanctions disciplinaires. Désormais ce ne seront plus les bureaux de gestion des corps qui traiteront ces sujets mais le département contentieux/pré-contentieux de la DRH, dont Monsieur BRETON est le chef de service.

Commentaires SUD :

Tout un symbole...Les recours contre les compte-rendus d'entretien professionnels seront donc traités par des juristes, dont l'unique objectif sera d'éviter à tout prix l'engagement de la responsabilité de l'État, et donc à défendre à tout prix les décisions des chefs de service. L'éviction des bureaux de gestion est symptomatique d'une évolution du Ministère du travail vers un traitement purement technocratique des situations individuelles.

Monsieur BRUN n'apporte aucune réponse sur les constats réalisés sur les listes d'aptitude ni sur les autres sujets sur lesquels nous n'avons aucune réponse, se bornant à indiquer « veiller à ce que l'égalité femmes/hommes soit bien respectée ».

EXAMEN DE LA LISTE D'APTITUDE INSPECTEUR/TRICE DU TRAVAIL 2020

10 promotions en 2020.

Nombre de promouvables : 822 [agents.es](#) répartie.s en 216 hommes (26%) et 606 femmes (74%).

Nombre d'[agent.es proposé.es](#) par les DIRECCTE : 32 [réparti.es](#) en 12 hommes (38%) et 20 femmes (62%).

La CGT propose à la promotion 4 personnes.

Constats SUD :

Les DIRECCTE ne respectent pas la proportionnalité F/H. Certaines régions ne font qu'une proposition (par exemple, la DIRECCTE IDF), d'autres plusieurs, pourquoi cette distorsion ?

Il est toujours préférable pour être promu de faire partie des SG, les agent.es proposé.es dans ces services sont surreprésentés par rapport à leur poids réel.

50 CT sont au dernier échelon de leur grade et n'ont donc plus aucune perspective d'évolution professionnelle. Nous demandons à ce que ce que ces agent.es soient promu.es en priorité.

Liste finale d'aptitude inspecteur/inspectrice du travail 2020 :

1. Mireille FOURNERIE (DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes)
2. Chantal CORNIER (DIRECCTE Normandie)
3. Cécile TONQUEDEC (DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine)
4. Marie-Annick DUBARD (DIVISION DES CABINETS- Administration centrale)
5. Monique JOUAN (DIRECCTE Bretagne)
6. Thierry LARTIGUE (DIRECCTE Ile-de-France)
7. Michel MANGUER (DIECCTE Mayotte)

8. Marie-Hélène GODIN (DIRECCTE Centre-Val-de-Loire)
9. Claudine PLESSIER (DIRECCTE Normandie)
10. Richard TREMBLIER (DIRECCTE Ile-de-France)

Vote

Pour : 7 (adm)

Abst : 7 (SUD- CGT- FSU- CFDT)

EXAMEN DE LA LISTE D'APTITUDE DAT

88 promotions (9% des promouvables au 31/12/2019).

Nombre d'IT éligibles en 2020 : 1155 répartis en 444 hommes (38%) et 711 femmes (62%).

Nombre d'IT proposé.es par les DIRECCTE : 109 répartis en 39 hommes (35,8%) et 70 femmes (64,2%).

Seuls 54 IT sur ont été promus en 2019 (55,67 % de réalisation du tableau). 12 d'entre eux ne sont pas reproposés par les DIRECCTE cette année.

95 agent.es sont au 10ème échelon de leur grade depuis plus de 3 ans...seuls 11 sont proposé.es par les DIRECCTE.

La CGT propose deux personnes, la FSU 4, la CFDT 2.

Vote :

Pour : 2 (adm)

ABST : 2 (CGT, SUD)

Liste finale d'aptitude DAT 2020

| Rang de classement | Nom | Prénom | Affectation administrative |
|---------------------------|-------------|---------------|--|
| 1 | TEULIERES | Palmira | DIRECCTE Auvergne Rhône-Alpes-UR |
| 2 | MOREL | Bérénice | DGT |
| 3 | GROSS | Nathalie | DIECCTE La Réunion |
| 4 | RIBOULET | Julien | DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine-UR |
| 5 | BORDE | Pierre | DIRECCTE Centre-Val de Loire-UD37 |
| 6 | DEBLONDE | Olivier | DIRECCTE Occitanie-UD11 |
| 7 | TAILHANDIER | Sylvie | DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur-UD83 |

| | | | |
|----|------------------|---------------|--|
| 8 | BRANQUET | Gérard | DIRECCTE Bretagne-UR |
| 9 | PONOMARENKO | Marie-Laure | INTEFP |
| 10 | TINE | Ibou | DIRECCTE Grand Est-UD51 |
| 11 | BELHUMEUR | Viviane | DIECCTE Martinique |
| 12 | JEANGUYOT | David | DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté-UR |
| 13 | RABILLE | Martine | DIRECCTE Pays de la Loire-UD85 |
| 14 | MANE | Bernard | Détaché Nouvelle-Calédonie |
| 15 | PERELLO | Catherine | DIRECCTE Hauts de France-UD62 |
| 16 | ZORZENON | Isabelle | DIRECCTE Ile-de-France-UD91 |
| 17 | GARBE | Philippe | DIRECCTE Normandie-UD76 |
| 18 | DENIS | Jean-Pierre | DIRECCTE Pays de la Loire-UD44 |
| 19 | LAGARD | Pierre-Yves | DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes-UD63 |
| 20 | DELOURME | Sandra | DIRECCTE Bretagne -UD35 |
| 21 | BAQUIAN | Mary-Michelle | DIRECCTE Centre-Val de Loire-UR |
| 22 | MORANDEIRA | Anne | DIRECCTE Occitanie-UD09 |
| 23 | GODON | Sophie | DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté-UD21 |
| 24 | AIT ELDJOUDI | Nabila | DIRECCTE Hauts-de-France-UR |
| 25 | DE FARIA | Vivien | DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur-UD83 |
| 26 | NIGAUD | Katia | DIRECCTE Normandie-UD14 |
| 27 | VAURES | Daniella | DGT |
| 28 | PONZEVERA | Jean | DIRECCTE Ile-de-France-UD92 |
| 29 | BRUNNER | Carole | DIRECCTE Grand Est-UD67 |
| 30 | MIGLIORE | Roland | DIRECCTE Occitanie-UD30 |
| 31 | MIRAULT | Marie-Thérèse | DIRECCTE Centre-Val de Loire-UD28 |
| 32 | ROSSI | Marie | DIRECCTE Normandie-UD14 |
| 33 | REDUREAU | Yvan | DIRECCTE Pays de la Loire-UR |
| 34 | EGGENSCHWILLER | Julien | DIRECCTE Grand Est-UD57 |
| 35 | IBANEZ | Christelle | DIRECCTE Nouvelle Aquitaine-UD33 |
| 36 | LEMEEE | Annie | DIRECCTE Bretagne -UD35 |
| 37 | MATHEVET | Eric | DIRECCTE Ile-de-France-UD75 |
| 38 | BOURGEOIS | Emilie | DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur-UD13 |
| 39 | DUBAND-GEORGELIN | Nolwenn | DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté-UD71 |
| 40 | MIGUET | Olivier | DIRECCTE Hauts-de-France-UR |
| 41 | HORDE | Claudie | DIRECCTE Occitanie-UR |
| 42 | OSTER | Carine | DIRECCTE Grand Est-UD54 |

| | | | |
|----|------------------|--------------|--|
| 43 | GIMENEZ | Mélanie | DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes-UD69 |
| 44 | FORTUNA | Stanley | DIRECCTE Centre-Val de Loire-UR |
| 45 | MARTIN | Amandine | DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur-UD84 |
| 46 | COCHOU | Anne | DIRECCTE Bretagne -UD29 |
| 47 | COUPE | Sébastien | DIRECCTE Pays de la Loire-UD72 |
| 48 | DA CUNHA | Isabelle | DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine-UR |
| 49 | MARAT | Max | DIRECCTE Hauts-de-France-UD59V |
| 50 | FAGOT-WYTS | Isabelle | DIRECCTE Ile-de-France-UD95 |
| 51 | BACCOT | Irène | DIRECCTE Auvergne Rhône-Alpes-UR |
| 52 | ABRIAL | Ludovic | DIRECCTE Grand-Est- UR |
| 53 | GALOGER | Marianne | DIRECCTE Nouvelle Aquitaine-UD64 |
| 54 | VILBERT | Thibaut | DIRECCTE Hauts-de-France-UD80 |
| 55 | FACCHETTI | Patricia | DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur-UD05 |
| 56 | FOREST-FAYS | Corinne | DIRECCTE Occitanie-UD32 |
| 57 | GUINOT | Sylvie | DIRECCTE Ile-de-France-UD92 |
| 58 | LEROI-DUVAL | Dominique | DIRECCTE Normandie-UR |
| 59 | FOURMEAUX | David | DIRECCTE Auvergne Rhône-Alpes-UD73 |
| 60 | MARTIN-HERNANDEZ | Brigitte | DIRECCTE Occitanie-UD34 |
| 61 | ZWAHLEN | Nadège | DIRECCTE Grand-Est- UD 57 |
| 62 | CLAUDEL | Héloïse | DIRECCTE Nouvelle Aquitaine-UD33 |
| 63 | EYMERIE | Claire | DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur-UD06 |
| 64 | ILSKI | Olivier | DIRECCTE Hauts-de-France-UR |
| 65 | ALONSO | Stéphane | DIRECCTE Ile-de-France-UD77 |
| 66 | MAZOUNI | Noura | DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur-UR |
| 67 | ROUSSEL | Caroline | DIRECCTE Hauts de France-UD62 |
| 68 | ARCANGER | Dominique | DIRECCTE Auvergne Rhône-Alpes-UD03 |
| 69 | CAMUZAT | Loïc | DIRECCTE Ile-de-France-UD94 |
| 70 | CHABAN-PERRIER | Marie-Claire | DIRECCTE Nouvelle Aquitaine-UD19 |
| 71 | CHAUVIN | Nelly | DIRECCTE Ile-de-France-UR |
| 72 | GEDON | Carel | DIRECCTE Auvergne Rhône-Alpes-UD07 |
| 73 | CHABBERT | Amélia | DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine-UR |
| 74 | MARCUS | Fabien | DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine-UD40 |
| 75 | LUX | Violette | DIRECCTE Grand-Est- UR |
| 76 | GROULT | Jocelyne | DIRECCTE Ile-de-France-UR |
| 77 | HORRI | Hajer | DIRECCTE Ile-de-France-UD75 |

| | | | |
|----|-----------|--------------|---------------------------------------|
| 78 | COSSETTO | Cécile | DIRECCTE Auvergne Rhône-Alpes-UD73 |
| 79 | CAQUELARD | Aurélie | DIRECCTE Auvergne Rhône-Alpes-UDR |
| 80 | KERMOAL | Bertrand | DIRECCTE Ile-de-France-UD94 |
| 81 | BENARD | Marie-Claude | DIRECCTE Ile-de-France-UD75 |
| 82 | JOSSO | Justine | DIRECCTE Ile-de-France-UD77 |
| 83 | LENOIR | Nadège | DIRECCTE Ile-de-France-UD95 |
| 84 | TAUPIN | Kristen | Détachée Rectorat de Rennes |
| 85 | BONNET | Jean-Michel | DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes – UD 69 |
| 86 | JACQUES | Hervé | DIRECCTE BRETAGNE- UD 56 |
| 87 | FEYEUX | Philippe | DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes – UD 69 |
| 88 | FATAH | Mustapha | DIECCTE Mayotte |

Vos représentant.es SUD-TAS :

IT : Emeline BRIANTAIS et Sophie POULET

DAT : Astrid TOUSSAINT et Stéphane MATHON